



Affiché le 1^{er}
février 2022

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu succinct de la séance du 26 janvier 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle des Fêtes le mercredi 26 janvier 2022 à 18h30, après avoir été convoqué par voie dématérialisée le 20 janvier 2022.

Etaient présents : Jean-Pierre PUGENS, Pierre CARRIERE, Christine BROCC, Denis TERRAILLON, Fatiha HAMDAROU, Valérie BOUYSSOU, Frédérique TUFFERY, Simon LAGORCE, Anne VALOIS, Monique TEISSIER, Thierry BAILLY, Xavier SURRIRAY, Guillaume DUBUC, Nora ABBAOUI, Stéphanie VIALLET, Laurent ILLUMINATI, Eric LECROISEY, Emmanuel FAURE

Etaient représentés : Hélène BONNIER par Valérie BOUYSSOU, Pascale LANTERI par Fatiha HAMDAROU, Yohan DE RAMIERI par Pierre CARRIERE, Aurélie DIAZ par Denis TERRAILLON, Natacha SALLES par Laurent ILLUMINATI

Absents : Anthony GARCIA, Gilles HENRY, Nicolas CAZENAVE, François IBANES,

Secrétaire de séance : Guillaume DUBUC

00- APPROBATION DU PROCES- VERBAL DE LA SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Le Conseil Municipal a adopté le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2021 .

Adopté à l'unanimité

01 -INFORMATIONS DIVERSES

Téléthon 2021

M. le Maire remercie le CCAS et les associations qui se sont mobilisés pour le Téléthon 2021.

Ecoles

Le mouvement de grève du 13 janvier a été très suivi et la commune a dû mettre en place le service minimum d'accueil.

Le COVID-19 pose de gros problèmes dans l'organisation de la restauration scolaire des élèves avec beaucoup d'annulation de repas au dernier moment.

Place de la Fontaine

Les travaux de réhabilitation de la fontaine débuteront en avril pour 6 semaines. La fontaine sera restaurée et remise à l'état original avec 3 abreuvoirs.

Chemin des Planètes

Les panneaux représentant la modélisation du système solaire seront installés à partir du 8 février, entre le Collège et la mairie. Il s'agit d'un projet qui avait été porté par des élèves du collège Vincent Badie dans le cadre d'Erasmus.

Lutte contre la cabanisation

Quand ce sera possible, la commune préemptera en dessous du prix les cessions de terrains en zones non constructibles. Pour autant, un travail de recensement est réalisé avec la DDTM et un constat avant la vente est dressé par la Police Municipale.

Augmentation du prix de l'eau

La CCVH a voté une augmentation du prix de l'eau de 3,25 à 4,20 €/m³ en vue de financer les installations à réaliser sur le territoire intercommunal. Lors du vote à la CCVH, les représentants de la commune ne sont pas opposés au principe de l'augmentation du prix de l'eau mais se sont abstenus car défavorables aux modalités de détermination de l'augmentation.

Extension école élémentaire

Une classe supplémentaire, au minimum, doit être réalisée pour la rentrée prochaine avec une extension du restaurant scolaire. Ces travaux seront menés avec l'architecte Jonathan VALTAT.

Maison des Associations

Le projet de réalisation d'une salle multiusage au rez de chaussée et de salles pour les associations à l'étage sera conduit par l'architecte Alexandre SENAC, sur l'emplacement de l'ancien Multimédia..

Cave coopérative

Les deux candidats pour l'étude de programmation ont été reçus en mairie. Le choix final du candidat est en cours

Modification du PLU

Le commissaire enquêteur a été désigné par le Tribunal Administratif et l'enquête publique aura lieu du 15 février au 17 mars 2022.

Etude de programmation urbaine

Le cabinet Traverses a été retenu pour mener cette étude. Le diagnostic sera rendu le 31 mars.

Extension de l'école maternelle

Le Cabinet LANDEMAINE a été choisi pour assurer la maîtrise d'œuvre de cette opération. Une première réunion de travail sera prochainement organisée.

Extension Zone 30

L'arrêté élargissant la zone 30 à toute la commune sera pris prochainement, à la mise en œuvre de toute la signalisation obligatoire. Les vélos pourront emprunter à contresens les voies à sens unique, à l'exclusion de quelques-unes jugées trop dangereuses.

Bibliothèque

Pour cause de COVID, les horaires de la Bibliothèque vont être aménagés provisoirement.

Abribus

Un premier abribus a été posé à côté de l'église et le second sera installé à proximité du collège.

Vidéo-protection

Les offres des candidats sont attendues pour le 28 janvier 2022.

02- ADMINISTRATION GENERALE

2-1- Détermination du nombre d'adjoints au Maire

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal a décidé de porter de 7 à 8 le nombre d'Adjoints au Maire.

Vote à la majorité absolue. 3 contre (MM.ILLUMINATI et LECROISEY, Mme SALLES)
--

2-2- Désignation d'un nouvel adjoint au Maire

Rapporteur : M. le Maire

Après un vote au scrutin secret, M. Simon LAGORCE été élu à la majorité absolue en qualité d'Adjoint au Maire.

La liste des adjoints au Maire est désormais la suivante :

1^{er} adjoint : Pierre CARRIERE

2^{ème} adjoint : Christine BROC

3^{ème} adjoint : Denis TERRAILLON

4^{ème} adjoint Fatiha HAMD AOUI

5^{ème} adjoint : Anthony GARCIA

6^{ème} adjoint : Valérie BOUYSSOU

7^{ème} adjoint : Hélène BONNIER

8^{ème} adjoint : Simon LAGORCE

2-3- Indemnités de fonction/ Approbation du tableau des indemnités des élus

Rapporteur : M. le Maire

A la suite de l'élection du 8^{ème} adjoint, le Conseil Municipal a décidé de maintenir les indemnités de fonction aux mêmes taux fixés par la délibération du 8 juin 2020.

Vote à la majorité absolue.

3 contre (MM.ILLUMINATI et LECROISEY, Mme SALLES)

2-4 - Modification de la composition des commissions communales

Rapporteur M. le Maire

Le Conseil Municipal a complété par des votes au scrutin public, les commissions communales dont la composition se présente dès lors comme suit :

Finances, Ressources et moyens généraux	Culture et communication	Sport et Festivités	Cadre de vie	Environnement et attractivité	Urbanisme	Ecoles et Jeunesse
Le Maire est président de droit						
D.TERRAILLON	H.BONNIER	F.IBANES	A.GARCIA	V.BOUYSSOU	F.TUFFERY	C.BROC
T.BAILLY	A.VALOIS	P.CARRIERE	G.HENRY	G.HENRY	S.LAGORCE	P.CARRIERE
F.TUFFERY	M.TEISSIER	A.DIAZ	F.IBANES	G.DUBUC	H.BONNIER	P.LANTERI
S.LAGORCE	A.DIAZ	A.GARCIA	S.VIALLET	M.TEISSIER	G.DUBUC	A.DIAZ
A.GARCIA	N.CAZENAVE	N.ABBAOUI	T.BAILLY	Y.DE RAMIERI	X.SURRIRAY	N.ABBAOUI
E.LECROISEY	N.ABBAOUI	L.ILLUMINATI	L.ILLUMINATI	E. FAURE	N.CAZENAVE	E.FAURE
P. CARRIERE	N.SALLES	M. TEISSIER	S. LAGORCE	P. CARRIERE	E.LECROISEY	F. HAMD AOUI

2-5 - Modification de la délibération du 16 décembre 2021 portant mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Rapporteur : Denis TERRAILLON

Le Conseil Municipal a modifié ladite délibération afin de renforcer l'attractivité de postes de contractuels rendus nécessaires pour la montée en compétence de certains postes à responsabilités et en fixant une durée minimum d'exécution de contrat pour bénéficier du RIFSEEP.

Adopté à l'unanimité

2-6 - Modification de la délibération du 12 décembre 2019 portant création du Compte Epargne Temps (CET) pour les agents municipaux

Rapporteur : Denis TERRAILLON

Le Conseil Municipal a décidé de mettre en œuvre le Compte Epargne Temps au 1^{er} janvier 2022

Adopté à l'unanimité

2-7 -Débat sur la politique municipale de protection sociale complémentaire

Rapporteur : Denis TERRAILLON

Le conseil Municipal a pris acte des termes de l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 prise en application de la loi du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique qui impose aux employeurs publics de participer aux dépenses de prévoyance de leurs agents dès le 1^{er} janvier 2025 et au 1^{er} janvier 2026 en ce qui concerne la participation à la complémentaire santé.

03 – JEUNESSE, CULTURE ET VIE ASSOCIATIVE

3-1- Convention de partenariat avec l'Académie de Montpellier pour la mise à disposition d'un Environnement Numérique de Travail (ENT-école)/ Année scolaire 2021-2022

Rapporteur : Christine BROCC

Le Conseil Municipal a approuvé les termes de la convention à conclure avec l'Académie de Montpellier pour la mise en œuvre de l'Environnement Numérique de Travail pour les 2 écoles du 1^{er} degré de Montarnaud, habilité M. le Maire à la signer et fixé à 100€ le montant de la participation financière de la commune à l'Académie de Montpellier.

Adopté à l'unanimité

04- FINANCES

4-1- Création de tarifs pour la location de salles communales

Rapporteur : Monique TEISSIER

Le Conseil Municipal a voté comme suit les tarifs de location des salles municipales :

SALLES	PRIX DE LOCATION	CONDITIONS PARTICULIERES
Salle des Fêtes	200 € pour les montarnéens 500 € pour les non-montarnéens Gratuite pour les associations de montarnéennes	Caution : 700 €
Bergerie de la Rouvière (mobilier)	50 € pour les montarnéens Gratuité pour les associations montarnéennes	Caution 500 €
Salle 3 des préfabriqués	Gratuite pour les associations montarnéennes 50 € pour les réunions d'organismes ayant un intérêt sur la commune (ex : AG de copropriété)	Caution 100 € Réunions 15 personnes maximum

Adopté à l'unanimité

4-2- Modification de la régie de recettes de la location des salles municipales (régie n°207-7)

Rapporteur : Denis TERRAILLON

Le Conseil Municipal a décidé de modifier la régie de recettes n°207-7 afin de percevoir également le produit de la location de la Bergerie et de la salle 3 des « préfabriqués » sis avenue de Font Mosson.

Adopté à l'unanimité

4-3- DETR 2022/ Plans de financement des opérations éligibles

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal a approuvé le plan de financement de l'opération d'extension de l'école maternelle comme suit :

Coût total de l'opération (travaux , AMO, MO et frais annexes) : 1 250 000 €HT

Subventions à solliciter auprès des financeurs au regard des dépenses subventionnables :

	EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE
Coût des opérations	1 275 000 €HT
ETAT -DETR	598 000 €
CONSEIL REGIONAL	
CONSEIL DEPARTEMENTAL	164 000 €
CAF	258 000 €
TOTAL	1 020 000 €

Reste à charge minimum pour la commune : 255 000 € HT (20%)

Adopté à l'unanimité

2/ Requalification de l'entrée de ville Route de Montpellier

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal a approuvé le plan de financement de l'opération de requalification de l'entrée de ville -route de Saint Paul comme suit :

Coût total de l'opération :1 062 000 €HT

Plan de financement

	REQUALIFICATION DE L'ENTREE DE VILLE- Route de Saint Paul
Coût des opérations	1 062 000 €HT
ETAT -DSIL	138 575 €
CONSEIL REGIONAL	100 000 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL	611025 €
CAF	
TOTAL	849 600 €

Reste à charge minimum pour la commune : 212 400 € HT (20%)

Adopté à l'unanimité

3/ Mise en place de la vidéoprotection

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal a approuvé le plan de financement de l'opération de mise en place de la vidéoprotection comme suit :

Coût total de l'opération (matériels, travaux et Maîtrise d'oeuvre) : 217 290 €HT

Plan de financement

	MISE EN PLACE DE LA VIDEOPROTECTION
Coût des opérations	217 290 €HT
ETAT -DETR	79 634 €
CONSEIL REGIONAL	
CONSEIL DEPARTEMENTAL	
CAF	
TOTAL	79 634 €

Reste à charge minimum pour la commune : 137 656 € HT (63, 35%)

Adopté à la majorité absolue.

4 abstentions (MM.ILLUMINATI, LECROISEY FAURE et Mme SALLES)

05-URBANISME

5-1- Rétrocession à la commune de la parcelle AA309 sise 7, rue de la Fontaine à Montarnaud

Rapporteur : Frédérique TUFFERY

Le Conseil Municipal a approuvé le principe de rétrocession à titre gracieux à la commune de la parcelle AA309 relevant du domaine public routier mais toujours propriété de Mme LOPEZ, autorisé M. le Maire à signer ledit acte de rétrocession et décidé que les frais d'acte seront à la charge de la commune.

Adopté à l'unanimité

5-2- Prêt à usage à conclure avec ORMARINE pour disposer de la cave coopérative

Rapporteur : Frédérique TUFFERY

Le Conseil Municipal a approuvé les termes du prêt à usage entre la commune de Montarnaud et ORMARINE pour disposer de la cave coopérative afin de pouvoir réaliser les études préalables et nécessaires avant de pouvoir en faire l'acquisition dans l'attente de la modification du PLU. Cette mise à disposition est consentie pour une durée de 6 mois à compter de la signature de la convention. Cette convention sera renouvelable par tacite reconduction pour une nouvelle durée de deux mois.

Ce prêt à usage est consenti à titre gratuit.

Adopté à la majorité absolue : 1 abstention (M.LECROISEY)

06 -COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT

6-1 - Déclarations d'intention d'aliéner

N'ont pas fait l'objet d'une préemption les DIA suivantes :

N° DIA	Réf. Parcelle	Désignation du bien	Superficie en m ²	Prix €
c21.00100	AE 302	Bâti sur terrain propre	668	640 000,00 €
c21.00101	BA 58 59 62	Bâti sur terrain propre	12077	580 000,00 €
c21.00102	BO 170	Non bâti	1008	88 518,60 €
c21.00103	AL 186	Bâti sur terrain	323	345 000,00 €
c21.00104	AK 225	Non bâti	491	168 000,00 €
c21.00105	AE 173 et 313	Bâti sur terrain propre	3136	245 000,00 €
c21.00106	AL 186	Bâti sur terrain propre	323	345 000,00 €
c21.00107	AM 76, 79 et 83	Bâti sur terrain propre	1762	660 000,00 €
21-6554	AE 302	Bâti sur terrain propre	668	640 000,00 €
2021-06793	AZ 9 et 10	Bâti sur terrain propre	2326	560 000,00 €
C21.00108	AE 274p	Non bâti	400	175 000,00 €
c21.00109	AE 173 et 313	Bâti sur terrain propre	3136	174 000,00 €
c21.00110	AC 78	Bâti sur terrain propre	8918	580 000,00 €
c21.00112	AK 176, 198, 243 et 296	Non bâti	450	154 000,00 €
c22.00001	AK 289	Non bâti	483	161 000,00 €
c22.00002	AK 223 et 290	Non bâti	428	160 000,00 €
c22.00003	AK 181 et 229	Non bâti	430	165 000,00 €
c22.00004	AK 215 et 255	Non bâti	540	173 000,00 €
c22.00005	AK 265	Non bâti	466	168 000,00 €
c22.00006	AK 288	Non bâti	531	176 000,00 €
c22.00007	AE 168	Bâti sur terrain propre	811	422 000,00 €

6-2 – Décisions municipales

DATE	OBJET
16 décembre 2021	Clôture de la régie 207-08 Activité Jeunesse
11 janvier 2022	Attribution du marché relatif à une étude de programmation urbaine, architecturale et paysagère portant sur le centre-ville et sur la recomposition paysagère de la plaine des Sports à l'entrée Sud de la commune à la société TRAVERSESES sise 9, rue Vézian à Montpellier (34070). Coût de la prestation : 45 755 €HT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H00.

Fait à MONTARNAUD, le 1^{er} février 2022



Le Maire
Jean-Pierre PUGENS
(Hérault)